

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mme Christine TEULIER – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA - Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Michèle PLEINECASSAGNE, Mme Laurence ZARATE à Mme Christine TEULIER, M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA, M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,

Absents : Mmes Laurianne VINCENT – Mathilde KART-BENTRARI - Marine FARBOS – Marie-Emilie BOTELLA – MM. Ambdillah BACAR – Robert GREVEN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Actualisation du tableau des effectifs.

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

De la sorte, elle propose la création des emplois suivants :

- 1 emploi de Rédacteur territorial principal de 1^e classe, à temps non-complet, pour une durée de service hebdomadaire de 17h30

- 1 emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^e classe, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35h.

De plus, considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 21 janvier 2026, il est proposé la suppression du poste suivant :

- chargé de projet VTA

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs de la Commune :

	Ancienne situation - en ETP	Modifi- cations	Nouvelle situation - en ETP au 29/01/2026
Personnel Administratif - Titulaires	11,69	+0.5	12,19
directeur général des services	1,0		1,0
*attaché principal territorial » en détachement sur le poste de DGS	1,0		1,0
rédacteur principal 1 ^e classe	1,0	+0.5	1,5
adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4,0		4,0
adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1,0		1,0
adjoint administratif	3,69		3,69
Personnel Administratif - Non titulaires, Occasionnels, missions et saisonniers	1,5	-1,0	0,5
adjoint administratif - mission agences postales	0,5		0,5
chargé de projet VTA - attaché territorial	1,0	-1,0	0,0
Personnel Animation - Titulaires	3,0		3,0
adjoint territorial d'animation	3,0		3,0
Personnel Social - Titulaires	2,0		2,0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2,0		2,0
Personnel « Technique » Titulaires	29,39	+1	30,39
ingénieur	1,0		1,0
technicien	1,0		1,0
agent de maîtrise	1,0		1,0
agent de maîtrise principal	1,0		1,0
adjoint technique principal territorial 1 ^{ère} classe	10,0		10,0
adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1,0	+1	2,0
17 adjoints techniques territoriaux	14,39		14,39
TOTAL ETP	47,58		48,08

La présente délibération est approuvée l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture 30 janvier 2026

Publiée ou Notifiée le 30 janvier 2026

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

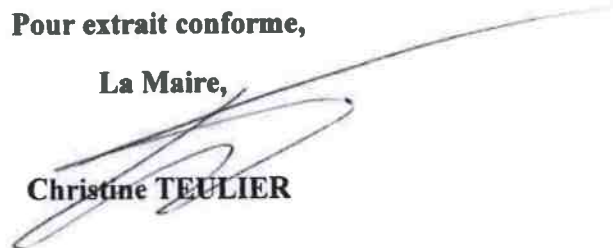
La Secrétaire,


Séverine MAZARS



Pour extrait conforme,

La Maire,


Christine TEULIER